

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# BULLETIN

20 août, 1892.

\* : L'année 1892 est une année très féconde en centenaires. Parmi ces centenaires il y a celui de la naissance de ce grand et illustre pontife qui, pendant plus de trente ans, a occupé le siège de Pierre avec un éclat inouï. C'est le centenaire de Pie IX, qui tombait le 13 mai. " *A cette occasion, dit la SEMAINE RELIGIEUSE, " beaucoup de fidèles de toute condition se sont rendus en pèlerinage " à la basilique de Saint Laurent hors les Murs, pour y prier devant " la tombe du grand et saint Pontife, et y déposer des couronnes de " fleurs."*

Il est à propos de rappeler ici quelques uns des principaux événements du règne de cet homme extraordinaire, règne qui a commencé en 1846, à la mort de Grégoire XVI, et qui s'est terminé en 1878. Ces événements sont : l'exil du pape à Gaète ; la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; la publication du Syllabus ; le retour à la liturgie romaine ; le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre ; le Concile du Vatican et la proclamation du dogme de l'Infaillibilité ; la prise de Rome, proclamée capitale du royaume d'Italie.

\*.\*

\* : Dernièrement plusieurs projets de loi, tendant à la répression du duel, ont été présentés aux chambres françaises. Plaise à Dieu que l'on vienne enfin à faire disparaître cette barbare et infâme coutume de demander au duel la réparation d'une insulte, vraie ou supposée. C'est à la suite du duel qui a eu lieu entre le Marquis de Morès et un jeune officier juif, le capitaine Mayer, mort des suites de ses blessures, que l'opinion s'est émue plus vivement qu'à l'ordinaire et que les projets de loi répressifs ont été mis devant le Parlement. Déjà Mgr Freppel, député du Finistère, avait inutilement essayé de faire passer une loi prohibant le duel.

La religion et la loi naturelle défendent le duel et l'église refuse la sépulture ecclésiastique aux duellistes. Cette coutume est aussi anti patriotique, car elle prive le pays d'hommes qui lui auraient rendu d'éminents services.

En Canada nos lois criminelles punissent les duellistes, et notre code civil (1) accorde des dommages intérêts au conjoint, au père, à la mère et aux enfants de ceux qui ont été tués en duel ou qui meurent des suites de leurs blessures.

\*.\*

\* : En Allemagne, les relations entre l'empereur Guillaume et son ex-premier ministre Bismark sont toujours extrêmement tendues. Les ovations faites à Bismark dans beaucoup d'endroits indiquent clairement qu'une grande partie de la nation sympathise avec lui. Ces ovations irritent naturellement l'empereur. Et il faut qu'il ait bien conscience de la popularité de l'ex-ministre pour ne

(1) C. C. Art. 1056,

pas sévir contre lui, car Bismark se rend continuellement coupable de choses qu'il considérait lui-même, lorsqu'il était au pouvoir, comme *crimes de haute-trahison* et d'hostilité contre l'empire.

\* \*\*

\* \* Un fait singulièrement attristant pour les cœurs catholiques vient de se passer au conseil municipal de Rome.

Le dit conseil était saisi d'une proposition tendant à concéder un vaste terrain pour les bâtiments d'une exposition nationale qu'on projette d'ouvrir à Rome en 1895. Afin de bien montrer quel était le caractère de la proposition, le docteur Baccelli, président de la commission chargée de l'examen du projet, avait déclaré que cette exposition serait une nouvelle affirmation de Rome capitale. Et, renchérissant encore, M. Seismit-Doda ajoutait que la date de 1895 avait été choisie pour fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de la chute du pouvoir temporel.

Or, sur les dix-neuf députés catholiques présents à la séance, il ne s'en est trouvé que deux pour voter contre le projet. Un troisième, M. le comte Vespignani, *architecte des palais apostoliques*, s'est abstenu ! Les seize autres ont voté pour ! C'est du reniement et cela manifeste la profondeur du mal causé à Rome même par la propagande des idées de l'unitarisme révolutionnaire.

Enregistrons, à leur honneur, les noms des deux fidèles sujets du Pape qui n'ont pas voulu s'associer à cette honteuse capitulation : ce sont M. le comte Piancioni, officier de la garde noble du Pape, et M. Pierre Pacelli, publiciste renommé.—*L'Univers*.

\* \*\*

\* \* D'un article publié par l'*Osservatore romano* sous le titre : **LA POLITIQUE DU PAPE**, nous extrayons le passage suivant. La traduction est de l'*Univers*.

“ Nous ne disons rien des considérations irrévérentes et présumptueuses qu'on se permet de faire sur *la politique du Pape en France*.

“ Si l'on peut supporter une conduite pareille quand il s'agit d'un journal, elle est absolument intolérable et scandaleuse quand, de la sorte, on manque au respect dû à l'autorité la plus vénérable qui existe sur cette terre. Cette autorité est vénérable et respectable dans tous ses actes et tous ses jugements, quand elle enseigne une vérité qui sert à la foi, et lorsqu'elle interdit ce qui nuit à la religion et à la société.

“ Le Pape ne fait pas de politique, mais son autorité s'exerce légitimement pour juger quelle est la conduite politique qui peut nuire aux intérêts religieux d'un peuple et à l'ordre social d'une nation, ou les servir. Alors, le Pape ordonne ou interdit, dans le domaine politique, pour un but non pas politique, républicain ou monarchique, mais bien pour un but religieux, moral et social.

“ C'est pourquoi *la politique du Pape* l'emporte sur la politique de tous les peuples et de tous les gouvernements et lui survit.”

\*. L'ouverture du Parlement anglais a eu lieu le 3 août à Westminster.

Sur la proposition de Sir M. W. Ridley, député conservateur, appuyée par M. Gladstone, chef de l'opposition libérale, l'honorable Arthur Wellesly Peel a été élu orateur de la chambre des Communes. M. Peel était orateur pendant le dernier parlement. Il peut paraître étrange que le chef libéral, de concert avec un partisan du ministère conservateur, ait proposé un adversaire politique comme orateur ; mais la chose est toute naturelle, car c'est la coutume suivie en Angleterre d'éliere pour le nouveau parlement l'orateur du parlement précédent.

Le discours du trône, qui n'a été lu que le 8 août, n'annonçait aucune mesure, ce qui est inoui dans les annales parlementaires de la Grande-Bretagne. L'adresse en réponse à ce discours a été proposée par Messieurs Barton et Closs. A l'encontre de cette proposition une motion de non-confiance a été proposée par messieurs Asquith et Burt, gladstoniens. Le vote sur cette dernière motion a été pris le 12 août à minuit et quelques minutes, et le ministère Salisbury a été battu par une majorité de 40 voix. Sur 660 membres présents 310 ont voté avec le gouvernement et 350 ont voté contre. Les libéraux unionistes ont voté avec les conservateurs et les députés irlandais, parnellistes et anti-parnellistes ont voté avec les libéraux gladstoniens.

A la suite de ce vote le marquis de Salisbury a donné sa démission. Il gouvernait depuis 1886.

La démission du marquis de Salisbury ayant été acceptée par la Reine, monsieur Gladstone, le chef du parti libéral, a été chargé de la formation d'un nouveau cabinet. Voici la composition de cette nouvelle administration libérale :

M. Gladstone, lord garde du sceau privé et premier lord du trésor ;

Lord Roseberry, secrétaire des affaires étrangères ;

Le baron Herschell, lord chancelier.

Sir William Vernon Harcourt, chancelier de l'échiquier ;

Herbert H. Asquith, secrétaire de l'intérieur ;

Le très honorable H. Fowler, président du bureau local du gouvernement ;

Le très honorable H. Campbell-Baunerman, secrétaire de la guerre ;

Lord Spencer, premier lord de l'amirauté ;

Le très honorable John Morley, secrétaire en chef pour l'Irlande ;

Le très honorable A. J. Mendella, président de la chambre de commerce ;

Sir Charles Russell, procureur-général ;

John Rigby, solliciteur-général ;

Le très honorable Samuel Walker, lord chancelier pour l'Irlande ;

M. McDermott, avocat-général pour l'Irlande.

Le très honorable Edward P. C. Majoribank, secrétaire du patronage ;

Alexander Asher, solliciteur-général pour l'Ecosse ;

Et le très honorable J. B. Balfour, lord avocat pour l'Ecosse ;

Lord Kimberley, secrétaire d'Etat pour les Indes et vice-président du conseil ;

Le marquis de Ripon, secrétaire d'Etat pour les colonies ;

Sir Georges O. Trevelyan, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse ;

M. Arnold Morley, directeur-général des postes ;

M. Arthur Dyke Ackland, vice-président du conseil de l'instruction publique ;

Le baron Houghton, vice-roi de l'Irlande, sans siège au cabinet.

M. Gladstone a déjà formé trois cabinets libéraux, le premier en 1868, le deuxième en 1880 et le troisième en 1886.

Le très honorable William Ewart Gladstone est né à Liverpool en 1809. Il fit ses études à Eton et à Oxford. Parmi ses compagnons d'études étaient le cardinal Manning, Lord Elgin, notre ancien gouverneur, Sydney Herbert et autres futures illustrations. Dans sa jeunesse il fut conservateur et c'est comme tel qu'en 1832, à l'âge de 23 ans, il fut élu député du bourg de Newhall.

Le marquis de Ripon a été vice-roi des Indes. Il s'est converti au catholicisme en 1874 et il abandonna alors la franc-maçonnerie. Il était grand maître des francs-maçons d'Angleterre. Il est l'un des rares catholiques anglais qui sont en faveur du Home Rule.

Plusieurs membres du cabinet ont déjà été ministres dans les précédentes administrations de M. Gladstone.

\* \* \*

24 août 1892,

\* \* La célébration, à Québec, du cinquantième anniversaire de la fondation de la Saint-Jean-Baptiste et de l'ordination de son Eminence, le cardinal Taschereau, a été réellement magnifique. La vieille cité de Champlain, la doyenne des cités du Canada, avait revêtu ses plus brillantes parures pour ces fêtes religieuses et civiles qui commémoraient deux événements si importants.

Ces événements datent de 1842 et on était loin de penser alors à l'état de choses qui existerait au bout d'un demi-siècle.

En effet la position de l'illustre personnage et de la noble association, objets de ces fêtes, est bien changée.

L'humble lévite de 1842 est devenu prince de l'Eglise, membre du Sacré Collège et le plus haut dignitaire ecclésiastique du Canada.

L'humble société nationale de 1842 est devenue une grande association et l'une des institutions par excellence du Canada-Français.

Au double point de vue de la religion et de la patrie on a eu raison de fêter en grand ces deux événements. Ces fêtes ravivent les sentiments religieux et nationaux. Dans ces temps de défaillance universelle l'esprit et le cœur éprouvent un immense soulagement en constatant que le peuple conserve toujours vivace l'amour de la religion et de la patrie. Un peuple semblable ne périt pas.

Puisse l'illustre prélat vivre encore de longs jours !

Puisse la noble société St-Jean-Baptiste continuer à prospérer !

ALBY.

# LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

## LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

### DEUXIÈME PARTIE

#### Possibilité pour l'homme d'une connaissance naturelle de Dieu

La même sainte Eglise, notre mère, tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits. (1)

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine au moyen des êtres créés. (2)

C'est de la révélation que s'occupe le second chapitre de la constitution *Dei Filius* et cependant il débute par une déclaration relative à notre connaissance naturelle de Dieu.

Le motif en est que les Pères du concile voulaient aller au devant de deux erreurs qui, en refusant cette connaissance à notre raison, sapent par le fait même les conditions de la foi et les preuves de la révélation. La suite de notre étude nous montrera, en effet, qu'il faut connaître Dieu pour croire à sa parole et pour savoir qu'il a parlé.

Ces deux erreurs visées par le début de notre chapitre et par le premier canon étaient signalées dans l'avertissement distribué avec le *schema* élaboré par la Députation de la foi. Cet avertissement portait : " La définition que Dieu peut être certainement connu à la lumière de la raison par le moyen des créatures a paru nécessaire, aussi bien que le canon correspondant, non seulement à cause du traditionalisme, mais aussi à cause de l'erreur fort répandue d'après laquelle l'existence de Dieu n'est démontrée par aucune preuve indubitable, ni par conséquent connue avec certitude par la raison (3) ".

L'avertissement poursuivait : " Quand à ce qui regarde le traditionalisme il a paru suffisant de poser un principe qui l'exclut efficacement. Ce principe est le suivant : dans la nature raisonnable de l'homme se trouve la puissance de connaître Dieu avec certitude au moyen des créatures. Si quelqu'un disait qu'il est complètement

(1) *Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur (Constitutio Dei Filius, cap. 2).*

(2) *Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit (ibid. can. 1).*

(3) *Acta concilii Vaticani, col. 79.*

impossible à l'homme, alors même qu'il posséderait la puissance de raisonner sans entrave, d'arriver à une connaissance certaine de Dieu *sans un enseignement positif transmis sur Dieu*, il nierait ce principe. Pour la question de savoir si une éducation est nécessaire pour que l'homme parvienne à l'usage de la raison, elle n'est pas touchée (1). "

Les termes dans lesquels le chapitre et le canon s'expriment sont à peu près les mêmes, et, ce sont équivalement ceux du principe signalé dans l'avertissement joint au *schema*. Comme c'est précisément la négation de ce principe qui est rangée par le canon au nombre des hérésies, il en résulte que les deux erreurs opposées à ce principe sont aujourd'hui des hérésies.

Ainsi soutenir avec les athées et les positivistes qu'il n'est aucun moyen pour nous de connaître Dieu, ou bien, avec les traditionalistes les plus avancés, que nous n'avons d'autre moyen de connaître ce Dieu, que la révélation ou un enseignement positif reçu par tradition, voilà qui est hérétique.

Quant aux assertions fausses des traditionalistes plus mitigés, elles ne sont pas frappées comme des hérésies, mais cependant elles se trouvent plus ou moins atteintes par la condamnation du principe traditionaliste. Plusieurs pères demandèrent des rédactions qui les auraient frappées directement; d'autres pères proposèrent au contraire des rédactions qui les auraient mises complètement hors de cause. La députation de la foi fit rejeter l'une et l'autre classe d'amendements. Elle était, en effet, persuadée que la formule élaborée par elle atteignait tout ce que les traditionalistes ont avancé de contraire à la saine doctrine. Cependant son rapporteur Mgr Gasser fit remarquer que la Constitution *Dei Filius* se terminerai par un avertissement qui rappelle et confirme tous les actes du Saint-Siège contre les erreurs relatives aux questions qui s'y trouvaient traitées, et que cet avertissement s'appliquait à toutes formes du traditionalisme. Nous aurons donc à revenir sur les formes mitigées de cette erreur. Pour le moment, nous nous contenterons d'étudier le début et le premier canon de notre second chapitre. Ils déclarent ce qui est de foi catholique sur la question. Pour nous en rendre compte, nous examinerons le texte de la constitution ainsi que les déclarations faites au nom de la Députation de la foi avant les votes émis sur ce texte, en congrégation générale.

Nous pouvons distinguer plusieurs éléments importants dans ce que le Concile enseigne relativement à notre connaissance naturelle de Dieu. 1° La définition porte sur ce qui est possible à l'homme et non sur ce qui s'est fait, *posse*; 2° elle porte sur ce qui est possible avec les lumières *naturelles* de la *raison humaine*, *naturali rationis humanæ lumine*; 3° elle marque le *moyen extérieur* par lequel Dieu est manifesté à la raison humaine: ce sont les *créatures, et rebus creatis, per ea quæ facta sunt*; 4° elle affirme la *valeur logique* de la connaissance en question: c'est une connais-

(1) Acta concilii Vaticani, col. 79.

sance certaine, certo cognosci ; 5° elle détermine l'objet de cette connaissance ; c'est Dieu, principe et fin de toutes choses, c'est le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, *Deum verum omnium principium et finem, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum* ; 6° elle donne la preuve de cette doctrine en rappelant ce texte de saint Paul : *invisibilia ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur*. Arrêtons-nous d'abord au premier point et montrons que la définition du Concile porte sur ce qui est possible à l'homme et non sur ce qui s'est fait, *posse*.

Une note jointe au *Schema* rédigé par la commission prosynodale le faisait déjà observer. " La question n'est pas une question de fait, y lisons-nous (1), il n'est pas question de savoir si les individus tirent leur première connaissance de Dieu de cette manifestation naturelle, ou s'ils ne sont pas plutôt portés à le chercher par la révélation à eux proposée et s'ils n'apprennent pas son existence par l'enseignement révélé qui leur est donné. Mais ce qui est en cause et ce que les Ecritures affirment immédiatement, c'est le pouvoir de la raison : c'est que la manifestation objective de Dieu par les créatures, s'adapte à l'organisation de la raison humaine et que celle-ci possède des ressources grâce auxquelles elle peut connaître Dieu en vertu de cette manifestation. " C'est dans la même pensée, qu'en expliquant le texte de notre chapitre au nom de la Députation de la foi, Mgr Gasser dit au Concile que ce chapitre traitait des rapports d'ordre logique qu'il y a entre notre connaissance naturelle de Dieu et notre connaissance de Dieu par la Révélation positive et non des rapports d'origine de ces deux connaissances (2).

Ainsi notre texte ne s'explique point sur le temps ni la manière dont la révélation a été donnée aux hommes et distribuée à l'humanité. Il ne dit point qu'Adam a vécu quelque temps avec la seule lumière de sa raison, ce qui, du reste, n'est guère admissible, ni qu'il existe au milieu des ténèbres du paganisme des hommes qui ne bénéficient en aucune manière des rayons de la Révélation primitive ou de la Révélation évangélique. Il ne dit point non plus quels secours l'humanité tire de la révélation pour connaître Dieu, sans autre lumière que celle de la raison naturelle.

Pour se tenir en dehors de tout point de vue historique, le Concile écarta avec un soin attentif toutes les rédactions qui auraient eu pour conséquence d'appliquer notre définition non pas à l'homme en général, mais à des hommes existant dans un état particulier réel ou hypothétique.

Le premier projet de notre canon présenté à la députation de la

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 520.

(2) In paragrapho prima agitur de facto revelationis positivæ supernaturalis superadditæ cognitioni Dei naturali. Cum dico superadditæ, hoc nequaquam dico in relatione ad originem, sed solummodo in relatione ad ordinem : nam de relatione originis, quæ est inter cognitionem Dei naturalem et inter cognitionem Dei, quæ ex revelatione Dei positiva, nihil in capite continetur (*Acta Concilii Vaticani*, col. 127).



foi portait *ab homine lapsa*, par l'homme déchu (1). Le mot *lapsa*, déchu en fut retranché et le projet présenté en Concile, ne portait plus que *ab homine* (2).

Le cinquième amendement proposé sur notre chapitre demandait : " que la première phrase du second chapitre fut rédigée dans la forme qu'elle avait dans le premier *schema de Fide*, chapitre 2, savoir : La sainte Eglise notre mère tient et enseigne que le vrai Dieu peut être connu par la lumière naturelle de la raison, comme elle est présentement, *ut nunc est* (3) ". " Cet amendement, dit Mgr Gasser, n'a pas été adopté par la députation de la foi, et cela parce que ce membre de phrase *ut nunc est* qui se trouvait dans le *schema* réformé, en a été éliminé après réflexion. La raison de cette suppression, c'est que les enseignements que nous donnons ici doivent être regardés comme vrais en général, qu'on prenne l'homme dans l'état de nature pure ou dans l'état de nature déchue (4) "

Le cinquante et unième amendement proposait la même addition des mots *ut nunc est* au premier canon (5). Mgr Gasser en demanda le rejet et renouvela la même déclaration que pour le cinquième amendement.

" La question, dit-il (6) n'est pas de savoir si l'homme, tel qu'il est présentement, peut ou non connaître Dieu avec certitude par ses lumières naturelles ; mais il s'agit en général de la condition de la nature humaine "

Les deux amendements furent écartés par un vote presque unanime conformément aux conclusions du rapporteur.

Cependant tous les pères n'entrèrent pas complètement dès la première lecture dans la pensée du Concile. A la dernière discussion, l'un d'eux ne donna son *placet* qu'à la condition que le mot *naturali* serait supprimé au début du chapitre. Il motiva cette réserve sur ce que " l'homme n'avait jamais été dans un état purement naturel et qu'il n'y aurait pas de lumière de la raison, si on voulait que la lumière de la raison fut naturelle (7)". Ce père croyait donc que la définition avait en vue un état particulier dans lequel l'homme aurait vécu sans le secours de la révélation. Sa réclamation donna lieu à Mgr Gasser de présenter sous une nouvelle forme les éclaircissements qu'il avait donnés précédemment sur ce point. " Il me semble, dit-il (8), que le révérendissime auteur de cette réserve, confond deux choses qui ne doivent pas être confondues, savoir les principes de la raison et l'exercice de

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 1631.

(2) *ibid.* col. 76.

(3) *ibid.* col. 121. Cette rédaction *ut nunc est* fut proposée au sein de la députation de la foi, par un de ses membres (*ibid.* col. 1632) ; mais je ne la lis pas dans le *schema* présenté à la députation de la foi par l'évêque de Paderborn (*ibid.* col. 1629). Elle se trouvait équivalamment dans le premier canon qui portait *ab homine lapsa*, comme nous l'avons dit.

(4) *ibid.* col. 131.

(5) *ibid.* col. 125.

(6) *Acta Concilii Vaticani*, col. 150.

(7) *Ibid.* col. 225, amendement 52.

(8) *Acta concilii Vaticani*, col. 218.

la raison. Nous ne parlons que des principes de la raison et nous affirmons que Dieu peut être connu avec certitude par les principes de la raison, quoi qu'il en soit de l'exercice de la raison. Si on ne pouvait entendre en ce sens la lumière naturelle de la raison, il faudrait, révérendissimes pères, supprimer absolument tous les livres des théologiens scolastiques et autres."

Cependant la députation de la foi avait laissé dans le premier projet qui fut distribué au concile un mot qui pouvait s'entendre dans ce sens que jamais aucun homme n'avait été personnellement dans l'impossibilité même morale de connaître Dieu. Le premier canon était, en effet, ainsi formulé dans cette rédaction : "Anathème à qui dirait que Dieu... ne peut être connu... de l'homme (on pouvait traduire *d'aucun homme*) par la lumière naturelle de la raison, *ab homine, naturali rationis lumine* (1)." L'interprétation que nous venons de signaler aurait ôté à la possibilité de connaître Dieu définie par le concile quelque chose de ce caractère d'impersonnalité et d'objectivité qu'on y voulait mettre. Le quarante-neuvième amendement réclama donc contre cette rédaction : "On propose, porte-t-il (2), la suppression des mots *ab homine*, de peur que nous ne semblions définir comme un dogme de foi qu'il ne saurait jamais se rencontrer d'homme adulte qui ignore Dieu invinciblement. On pourrait ajouter le mot *humanæ* au mot *rationis*" Sur cette observation Mgr Gasser demanda l'adoption de cet amendement au nom de la Députation de la Foi (3). Elle fut votée presque unanimement (4).

L'étude de l'élaboration du texte de notre constitution montre donc clairement que le concile a entendu définir la possibilité d'une connaissance naturelle de Dieu en se mettant en dehors de toute considération des états dans lesquels l'humanité ou les individus ont vécu ou auraient pu se trouver, mais en envisageant uniquement la nature humaine en général et le pouvoir qui est en elle.

La même chose ressort du reste de notre texte, tel que nous le lisons. Au lieu de dire que *l'homme* ou la *raison humaine* peut connaître Dieu, il dit, en se servant du verbe passif, que *Dieu peut être connu non pas par l'homme*, non pas même *par la raison humaine*, mais *à la lumière naturelle de la raison humaine*. Il ne s'en suit pas, nous le verrons, que la raison humaine n'est pas active dans la connaissance naturelle de Dieu ; mais il s'en suit que la possibilité de connaître Dieu définie comme de foi catholique est ou ne peut plus impersonnelle ; je veux dire que cette possibilité n'est définie pour aucune personne prise individuellement, ni pour aucune catégorie de personnes, elle est définie pour les hommes en général. Le concile décide uniquement que la connaissance naturelle de Dieu est possible à la nature humaine, et il ne s'occupe pas des personnes qui ont possédé ou qui possèdent cette nature.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

(1) Acta Concilii Vaticani, col. 76.—(2) *Ibid.* col. 125.—(3) *Ibid.* col. 149.—(4) *Ibid.* col. 153.

# LE PERIL DU SCANDALE

(Saint Paul I aux Tess, ch. III.)

1. Ainsi ne pouvant souffrir plus longtemps de n'avoir pas de vos nouvelles, j'ai jamais mieux rester tout seul dans Athènes.
2. Et je vous envoyai Timothée, notre frère et ministre de Dieu dans la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ, afin qu'il vous fortifiât et qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans notre foi ;
3. Et que personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent. Car vous savez que c'est notre destinée.
4. Même quand nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, et en avons eu, en effet, comme vous le savez.
5. Ne pouvant donc attendre plus longtemps, je vous l'ai envoyé pour reconnaître l'état de votre foi, ayant appréhendé que le tentateur ne vous eût tentés et que notre travail ne devint inutile.

## REFLEXION

Le grand Apôtre est inquiet, il craint que ses premiers disciples, scandalisés, effrayés des persécutions qu'il a subies et de celles qui les menacent eux-mêmes, ne perdent la foi. Il leur envoie Timothée, son frère, pour les fortifier, il leur rappelle que les chrétiens doivent toujours s'attendre aux persécutions, et que l'épreuve cruelle est la loi de leur vie.

Il y a des âmes que la persécution raffermi et relève. Au grand spectacle du courage de leurs pasteurs frappés, incarcérés, exilés, elles sont prises de pitié, et la pitié affectueuse réveille en elles la foi, l'intrépidité chrétienne, la soif du dévouement ; elles veulent suivre leurs maîtres, partager leurs souffrances, mourir avec eux. Vision salutaire qui arrache l'esprit aux préoccupations terrestres, et le retient en face des grands intérêts de l'Éternité.

Il y a aussi des âmes qui grandissent dans l'épreuve. La persécution les arrache à l'engourdissement d'une vie facile, aux dangers et aux stérilités de l'oisiveté, au funeste aveuglement de la routine. Par un premier effort, elles se redressent et triomphent d'une apathie qui pouvait leur être fatale, elles entrent ensuite dans la voie du renoncement, du combat contre elles-mêmes, des sacrifices méritoires : elles acceptent les épreuves douloureuses, les persécutions les plus cruelles, toujours plus fortes et plus vaillantes dans leur résistance, parce que Dieu bénit au centuple tout effort de la créature qui veut être à Lui. Elles voient mieux ces vérités religieuses qui passaient inaperçues devant leurs yeux indifférents, elles aiment d'un amour plus grand cette église et cette religion dont elles recevaient les bienfaits et les lumières avec l'indifférence de la routine, elles s'attachent plus fortement à ces divines espérances qui détachent de la terre, et attachent invinciblement aux choses du ciel, elles grandissent dans l'épreuve, comme les chênes dans la tempête. Belles et saintes âmes qui sont la joie de Dieu et de ses anges !

Mais il y a aussi des âmes faibles, chancelantes qui succombent à l'épreuve de la tentation. Quand elles voient l'église persécutée, ses ministres frappés, incarcérés, exilés, son culte proscrit, elles estiment que Dieu est vaincu, que sa cause est perdue, elles vont à celui qui paraît le plus fort, à celui qui persécute et qui règne, Elles veulent la paix, les jouissances terrestres, la victoire facile : la défaite des enfants de Dieu les scandalise, comme si le Seigneur ne nous avait pas annoncé que les chrétiens sont destinés aux persécutions et aux souffrances. Elles voudraient assister déjà sur la terre à la honte des méchants, à la glorification des justes ; elles oublient que ce monde est une figure qui passe ; que les persécuteurs vont disparaître, que le temps va finir, et que le règne de Dieu dure éternellement.

Faibles et découragées, elles perdent la foi : et si elles ont à subir, elles-mêmes, l'épreuve de la persécution, si Dieu leur demande, par les événements qui se succèdent, de confesser leur croyance, au prix du sacrifice de leur position, de leur fortune, de leur bien-être, elles sont incapables d'un tel effort, elles retournent en rampant aux ténèbres de leur incrédulité primitive, elles abandonnent Dieu, elles préfèrent une satisfaction honteuse de quelques instants, à la béatitude qui ne finit jamais.

Courage, donc, âmes chrétiennes ! ne vous scandalisez pas des humiliations infligées à l'Eglise et du triomphe éphémère des méchants pendant la vie. Ne vous troublez pas des combats que vous avez à livrer, des assauts que vous avez à soutenir, des persécutions que vous serez appelées à subir. Dieu ne vous a pas promis le paradis sur la terre ; il vous a promis de vous traiter comme ses apôtres, et de vous récompenser au ciel avec une générosité qui dépasse toutes vos espérances.

Évitez le découragement et fuyez le scandale.

Extrait de **Le Livre des Espérances**, par Elie Méric, docteur en philosophie et lettres, docteur en théologie, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12, relié..... 75 cts.

**Saint François de Sales**, modèle et guide du prêtre et du pasteur, ou choix de pensées et d'exemples tirés de la vie et des écrits de ce saint, et propres à former aux vertus et aux fonctions ecclésiastiques par un directeur de séminaire. In-12.....63 cts

**Instructions et méditations** à l'usage des ordinands par M. l'abbé Bacuez, directeur au séminaire de Paris. LE DIACONAT. 1 volume in-32 40 cts ; LE PRÉTRISE. 1 volume in-32 40 cts.

**La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, par Louis Veuillot, douzième édition. 1 volume in-12.....\$1.00

# MA CURE D'EAU

OU

## HYGIENE ET MEDICATION

POUR

### LA GUERISON DES MALADIES

ET

### LA CONSERVATION DE LA SANTE

PAR

**SEB. KNEIPP**

(Avec nombreuses figures dans le texte.)

Seule traduction française autorisée par l'auteur.

VINGT-SIXIÈME ÉDITION

1 volume in-12.....Prix : 90 cts

---

# VIVEZ AINSI

OU

## AVIS ET CONSEILS PRATIQUES

POUR

### VIVRE EN BONNE SANTÉ

ET

### GUERIR LES MALADIES

PAR

**SEB. KNEIPP**

Seule traduction française

autorisée et reconnue authentique par l'auteur

DOUZIÈME ÉDITION

1 volume in-12.....Prix : 90 cts

En jetant un regard sur le train de vie des hommes, je vois combien la plupart d'entre eux sont obligés de travailler, pour gagner véritablement leur pain à la sueur de leur front, chacun dans la position que Dieu lui a assignée. La venue de l'homme

en ce monde, ses pérégrinations ici-bas et sa sortie de cette vie m'apprennent aussi qu'il porte son âme immortelle dans un vase admirablement construit, mais en même temps très fragile. Des maux de toute espèce, maux spirituels et maux corporels, viennent entraver l'accomplissement des devoirs de son état et de sa position, et un joug pesant repose sur les épaules des enfants d'Adam, depuis le jour où ils quittent le sein de leur mère jusqu'à l'heure où ils retournent à la terre, qui est leur mère commune.

Il n'en a pas toujours été ainsi : c'est ce que la simple raison nous apprend, vu que l'homme est, par son esprit immortel et son libre arbitre, l'image de son Créateur tout-puissant, souverainement bon et infiniment sage. Par la foi nous savons que la création tout entière gémit sous la malédiction de la faute originelle et de son châtement, et que Dieu, qui est la justice même, demande à l'homme de se soumettre à son pénible sort et d'être prêt à mourir quand et où Il l'appellera.

Mais ce même Dieu, qui a dit :  *invoquez-moi dans le besoin et je vous sauverai*, se laisse aussi toucher par notre humble prière, et consent à prolonger les jours de notre pèlerinage ici-bas et à retirer son bras déjà levé pour nous châtier à l'aide du fléau des infirmités et des tribulations,

Néanmoins, il ne faut pas se contenter de demander au Seigneur la santé et une longue vie ; l'homme doit aussi user de son intelligence, pour découvrir et pour utiliser les trésors que le Père Éternel a déposés dans la Nature, comme autant de remèdes pour les nombreux maux qui remplissent notre vie terrestre. C'est ici que s'applique le proverbe :  *Aide-toi, et le Ciel t'aidera*.

Il y a eu, de tout temps, des hommes qui se sont imposé la mission de rechercher les moyens et les procédés de guérir les malades. Que de livres qui nous font connaître la force médicatrice des plantes, l'effet salulaire des corps du règne minéral ! D'autres nous enseignent, à leur tour, comment on peut éloigner tel mal ou tel autre par l'opération, l'amputation, la cautérisation, etc...

J'ai été frappé, dès mon enfance, de voir comment certaines petites herbes étaient recherchées par les vieilles gens et employées pour différentes infirmités corporelles. Ces personnes-là ont agi avec plus de réflexion, ont regardé l'univers d'un œil plus perspicace qu'on ne le fait de nos jours, et, après avoir recouvré la santé, elles élevaient un regard de reconnaissance vers le Ciel, d'où vient toute guérison et tout salut. Les herbes, pour lesquelles les anciens avaient tant de considération, sont en partie méprisées, en partie oubliées aujourd'hui ; il n'y en a plus que l'une ou l'autre que les personnes les plus simples recherchent et emploient comme remède de bonne femme. Il en a été de ces plantes comme de la vieille mode : ce qui était bon, utile, simple et pourtant si beau, a disparu, et à sa place s'est mis ce qui est de mauvais goût, laid, nuisible au corps.

Animé du désir sincère d'atténuer, autant qu'il serait dans mon pouvoir, les maux de mon prochain, j'ai recherché de nouveau les vieilles herbes abandonnées et oubliées, j'ai essayé et éprouvé leur

vertu médicatrice, et bien des fois j'ai guéri les maladies les plus graves et les plus invétérées. Que de fois n'ai-je pas senti le besoin de m'écrier : " Vous êtes admirable, ô Seigneur, dans Vos œuvres ! Ce que l'homme ne considère pas, ce qu'il foule même aux pieds, Vous l'avez généreusement planté devant ses yeux, afin qu'il puisse en tirer profit dans les afflictions et les adversités de la vie."

Parmi tous les remèdes que la main bienfaisante du Tout-Puisant a mis à notre disposition, il y en a un tout particulièrement utile, qui convient à de nombreuses infirmités de notre pauvre nature déchue, et que l'on trouve partout sur la terre : c'est l'eau. Ce grand don de la paternelle bonté de Dieu n'apaise pas seulement la soif de l'homme et de la bête ; il est aussi le premier, le plus excellent, le plus commun des remèdes pour le corps humain. La nature elle-même n'indique-t-elle pas de mille manières à l'homme que l'eau doit lui être appliquée comme remède ? Comme il se sent ranimé et réconforté, lorsque, au déclin d'une journée fatigante où à l'heure du lever, il se lave à grandes eaux figure et mains, cou et poitrine ! Ne voit-il pas, si d'ailleurs il a l'habitude de ne point considérer la Nature à la légère, comme les bêtes malades recherchent l'eau et en usent comme d'un remède convenable à leurs maux ? Malheureusement l'homme, doué de raison, se montre en ce point souvent plus déraisonnable que la créature privée de raison.

Quand, au printemps et en été, l'eau tombe sur la terre, elle stimule les forces vitales, apporte partout la croissance, donne une nouvelle vigueur à tous les organes du règne végétal et les pousse à une activité plus intense. Elle rafraîchit et ranime de même les parties du corps auxquelles tous les hommes civilisés ont l'habitude de donner journellement des soins de propreté. Tout cela ne devrait-il pas être un indice que l'eau pourrait être également propre à éliminer au moyen de lotions, les principes morbides renfermés dans l'économie, à rafraîchir le corps dans son ensemble, à raviver et à fortifier l'organisme sain et l'organisme malade ?

Toutefois, il en est de cela comme de bien d'autres choses : on laisse le simple, le naturel, le raisonnable, pour chercher la guérison là où elle n'est pas à trouver, dans ce qui n'est pas naturel, dans ce qui n'est pas conforme à la raison et à la nature. On pourrait presque dire : Plus une méthode thérapeutique est bizarre, plus elle gagne d'amis et de partisans, et plus elle est en vogue, jusqu'à ce que le public crédule finisse par reconnaître qu'il a été trompé et que le guérisseur a rempli son escarcelle. Ce que la sainte Ecriture dit de l'eau surnaturelle de la grâce, est vrai aussi, sous plus d'un rapport, de l'eau naturelle : " Ils ont abandonné les sources d'eau vive (qui donne la vie et la soutient, pour aller se creuser des citernes qui ne contiennent pas d'eau (et par conséquent pas de vie)."

Cette parole s'applique surtout à la manière de vivre. Quand on se prend à considérer le genre de vie de tant d'hommes, quand on voit les aberrations qu'ils commettent particulièrement dans l'éducation physique des enfants, on est presque tenté de désespérer

du bon sens et de la logique du genre humain. Qu'on aille donc à l'école chez les ancêtres ! Ils ont, depuis des siècles, fait usage de l'eau non seulement pour la propreté du corps, mais encore pour la conservation de la santé : à l'aide des bains et des ablutions froides, ils ont rendu le corps de leurs enfants capables du climat et de la température.

Nous pourrions remonter plus haut : les Romains eux-mêmes n'ont-ils pas, dans leurs expéditions, organisé des bains partout où ils avaient établi des camps retranchés, afin de pouvoir arroser d'eau fraîche leur corps couvert de sueur, soit que la transpiration eût été produite naturellement ou artificiellement ? Les anciens, dont nous devrions apprendre encore bien des choses, tenaient les applications d'eau en si haute estime qu'il y avait à Rome un proverbe qui disait : " Béné soit l'homme qui a inventé le bain ! " Nos devanciers devaient leur grand âge et leurs forces musculaires souvent herculéennes—outre un régime bien simple—principalement à l'emploi raisonnable de l'eau.

Dans les siècles postérieurs, il y a toujours eu des hommes qui cherchaient à introduire de nouveau la manière de vivre des anciens, et de ramener la société humaine à leur régime simple et intelligent. Je me contente de rappeler les grands fondateurs d'ordres religieux : comme ils déclaraient, dans les règles et statuts, la guerre aux aberrations si générales de l'humanité efféminée, et comme ils rendaient leur religieux capables de remplir les devoirs parfois très pénibles de leur vocation, tout en restant bien portants jusqu'à un âge très avancé ! Un certain nombre de médecins ont également fait valoir les droits de l'eau et ont attiré l'attention publique sur les grandes vertus thérapeutiques de cet élément liquide. Je ne citerai, parmi les modernes, que Hufeland et Priesnitz."

Ce n'est pas la vocation ni le goût pour la médecine qui m'ont porté à expérimenter les effets salutaires de l'eau ; c'est, au contraire, le malheur et la détresse. La nécessité apprend à prier et à faire usage de la raison. Au jugement de deux éminents médecins j'étais au bord de la tombe en 1847 : tous les deux me regardaient comme perdu. Or, c'est grâce à l'eau que je vis encore et que je suis dispos et de bonne humeur.

Sans doute ce n'est pas absolument l'eau seule qui ait produit ce résultat ; je dois, à coup sûr, mon excellent état de santé en partie aussi à mon genre de vie simple, qui diffère certainement quelque peu de celui de beaucoup d'autres.

Mais ce qui a contribué à me rendre la santé, lorsque j'étais à deux doigts de ma perte, pourrait bien aussi aider à en guérir d'autres : c'est l'eau et toujours l'eau. Je prends à témoin tous ceux que j'ai rétablis au moyen du traitement hydrothérapique : il faut les compter par centaines. A côté des applications d'eau, c'est, comme j'ai dit, la manière dont je m'habille, qui m'a valu la conservation d'une parfaite santé depuis plus de 40 ans.

C'est pourquoi mes amis, qui déjà sont cause de la publication de *Ma Cure d'Eau*, m'ont pressé derechef, pour m'obliger à mettre aussi par écrit le résultat de mon expérience par rapport à tel genre



de vie rationnel et approprié à la nature physique de l'homme. Je n'ai pu m'y résoudre qu'avec peine : car les obligations de mon ministère sacerdotal ont droit avant tout sur mes forces corporelles ; à cela s'ajoute le grand nombre de malades qui viennent chercher secours chez moi ; enfin, je me trouve dans la soixante-neuvième année de mon âge, ce qui fait que j'aurais besoin de repos et de ménagement. En conséquence, j'ai dû littéralement m'arracher le temps nécessaire à la composition de ce livre : ce qu'il contient, a été écrit par morceaux, tel que cela se présentait justement à ma mémoire ou était renfermé dans les notes que j'avais prises en temps et lieu sur les cas les plus graves. Aussi je fais appel à l'indulgence des lecteurs, si dans ce livre reviennent certaines choses qui ont déjà été dites dans *Ma Cure d'Eau*. Les choses sont-elles bonnes, et le succès de cet ouvrage semble l'affirmer, alors il est bien permis de les répéter une fois : on les gardera d'autant mieux.

Les médecins formés selon l'Académie n'approuveront peut-être pas une foule de choses qui sont déposées dans ce livre : ils ne pourront pas les concilier avec les progrès de la science moderne ! Mais cela ne saurait m'empêcher de l'écrire quand même ; car le succès est la meilleure marque de la vérité : ce qui convient à l'homme, c'est ce qui lui fait du bien, c'est ce qui le guérit. Quand le malade a été traité avec méthode, conformément à toutes les règles de l'art, quelle consolation en aura-t-il, s'il a été abîmé par une science estampillée ?

Je n'ai jamais prié personne de venir refaire sa santé chez moi. Au contraire, j'ai toujours soin, dans les cas graves, d'adresser le malade tout d'abord à un médecin instruit et capable, afin de se faire examiner et d'apprendre de sa bouche où est le siège du mal. Alors seulement j'entreprends de le guérir. Je ne cherche pas non plus à faire concurrence à la médecine scientifique ; j'accepte volontiers ce qu'il y a de bon, n'importe où je le trouve. Mais, d'autre part, je suis aussi obligé de rendre témoignage à la vérité et de condamner ce qui a été reconnu comme faux. Au reste, je ne suis guidé par aucun intérêt matériel : ce n'est que le sentiment de compassion pour les malheureux qui m'a engagé et qui m'engage encore toujours à leur venir en aide partout où je le puis.

A ceux qui me diraient que ce n'est pas ma vocation de guérir les gens, je répondrai : Le Samaritain n'était pas non plus un docteur en médecine, et pourtant il a guéri le voyageur qui était tombé entre les mains des brigands et qui avait été tué à moitié ; il ne s'est point laissé arrêter à l'idée que ses compatriotes pourraient le blâmer d'avoir fait un acte de charité.

Je ne crains point la critique malveillante, je n'y fais nullement attention, lors même qu'elle se drape dans le manteau de la soi-disant science universitaire. Un médecin a dit de *Ma Cure d'Eau* : " Le livre serait bien bon, si seulement il n'avait pas été fait par un calotin ! " Cette parole caractérise suffisamment le niveau intellectuel de ce sauveur privilégié des malheureux malades. Je me contente de lui répliquer avec le plus grand calme : " Les soldats n'ont pas non plus inventé la poudre, et pourtant ils s'en servent

maîtrement pour tirer du canon et du fusil." Je renonce, d'ailleurs, à toute gloire et à tout mérite : un *Pater*, que diront à mon intention ceux que j'ai guéris, a plus de valeur pour moi que tous les diplômes d'honneur que me délivreraient ceux qui se croient obligés de poser en représentants officiels de la Faculté.

A ceux qui s'y intéressent je veux apprendre que les éditions de *Ma Cure d'Eau* se suivent de très près : il n'y a pas encore trois ans que ce livre a paru, et déjà il a fait son chemin à travers tous les pays de langue allemande ; il ne reste plus un coin du territoire où il ne soit connu et où il n'ait acquis droit de cité comme ami du foyer. Il a voyagé également à l'étranger, et là aussi il gagne sans cesse des amis et du terrain.

Je puis donc bien nourrir la modeste espérance que ce nouveau livre, dont la mission est de dire à mes frères et sœurs comment ils doivent vivre pour être et pour demeurer forts et bien portants, et pour élever une génération vigoureuse, ne restera pas sans fruits pour l'humanité. Dieu veuille y mettre sa bénédiction ! *Ma Cure d'Eau* a voulu dire à ses lecteurs comment ils peuvent, au moyen de l'eau et de simples plantes, recouvrer la santé perdue ; ce nouveau livre veut leur apprendre comment ils doivent se nourrir, se loger, se coucher, s'habiller etc., s'ils veulent conserver leur santé et prévenir les maladies. C'est le but de la première partie.

Dans la seconde partie j'ai, sur le désir pressant de mes amis, cité un certain nombre de cas de maladies, qui sont très intéressants et qui doivent compléter ce qui a été consigné dans *Ma Cure d'Eau*. J'y ai indiqué non seulement les moyens employés, mais encore les effets détaillés que je me proposais d'obtenir, afin de montrer aux personnes étrangères à la médecine comment elles peuvent, en attendant l'arrivée du médecin, faire des applications d'eau, sans avoir à craindre le moins du monde un inconvénient quelconque pour la santé.

Ainsi, toi aussi, mon second livre, entreprends ta pérégrination sous la protection du Très-Haut ! Va dire au monde : *Vivez ainsi !* Visite d'abord ceux que *Ma Cure d'Eau* a engagés à faire connaissance avec l'élément humide et à se servir de ce puissant et bienveillant ami comme d'un aide dans le besoin : tu leur diras ce que mon premier ouvrage ne leur a pas enseigné. Si tu arrivais à gagner les mêmes faveurs qui lui, ma joie serait bien grande ; car alors il me serait permis de croire que j'ai de nouveau contribué, tant soit peu, au bien-être de mon prochain. Au surplus, je n'ai qu'un souhait, c'est que tous ceux que j'ai guéris et à qui mes deux livres ont appris à vivre davantage selon les règles de l'hygiène, arrivent à prolonger leur bonheur ici-bas, ainsi que le temps du mérite, et que dans leurs prières ils se souviennent parfois de mon âme. Dieu le fasse !

SÉB. KNEIPP.

Wörishofen, le 15 septembre 1889.

# PARTIE LEGALE

Redacteur : A L B Y

## RETRAIT D'ÉMANCIPATION

QUESTION.—Le mineur émancipé peut-il être subséquemment privé du bénéfice de l'émancipation par le moyen du retrait de cette émancipation ?

*Mineur émancipé.*

RÉPONSE.—L'émancipation ne met pas fin à la minorité (1), mais elle la modifie tellement que le mineur ne peut plus retomber en tutelle ni sous la puissance paternelle. Sous ce rapport il est assimilé au majeur. En conséquence s'il tombe dans un état habituel d'imbécillité, démence ou fureur, ou s'il se porte à des excès de prodigalité, il doit être interdit (2) comme le majeur. Remarquez qu'il n'y a aucune différence entre l'émancipation par mariage et l'émancipation judiciaire.

En France, le mineur émancipé dont les engagements ont été réduits, peut être privé du bénéfice de l'émancipation, laquelle lui est retirée en suivant les mêmes formes que celles qui ont eu lieu pour la lui conférer. Par le retrait d'émancipation le mineur rentre en tutelle, et il doit y rester jusqu'à sa majorité accomplie. (3)

## ESCLAVAGE

QUESTION.—Pouvez-vous me dire, dans les colonnes du PROPAGATEUR, si, lorsque l'esclavage existait aux États-Unis, les esclaves fugitifs qui se réfugiaient au Canada étaient libérés, ou si les États-Unis pouvaient obtenir leur extradition ?

*Un curé des États-Unis.*

RÉPONSE.—Je n'ai pas le temps de faire des recherches suffisantes pour vous répondre d'une manière certaine. Je crois cependant qu'il n'y a jamais eu de traité d'extradition pourvoyant à la remise des esclaves fugitifs, et que l'on a toujours admis ici la maxime de droit public proclamée en France que : " Tout esclave est libre " dès le moment qu'il a mis le pied dans le royaume ". Je crois que la question s'est présentée et que l'extradition a été refusée, mais il m'est impossible de l'affirmer. Pour votre satisfaction je reproduis l'extrait suivant d'un article publié par les MÉLANGES RELIGIEUX (4) le 26 novembre 1850.

(1) Code civil, art. 247.

(2) C. C. Art. 325 et 326.

(3) Code Napoléon, articles 484, 485 et 486.

(4) *Les Mélanges Religieux* étaient publiés à Montréal.

*Au nombre des questions de droit soulevées par la récente loi sur les esclaves fugitifs aux Etats-Unis, est le point de savoir " si l'esclave qui " ayant franchi la ligne-frontière, toucherait la terre du Canada, serait, " par là même, considéré libre et hors de l'atteinte de la loi promulguée " à son égard."*

*Il n'existe pas, que nous sachions, de traité sur ce chapitre entre la république américaine et l'Angleterre, qui oblige cette dernière puissance à l'extradition des noirs qui, après s'être soustraits par la fuite à la servitude, trouvent un refuge dans ses colonies. Le défaut d'une telle convention semble ajouter quelque force à l'opinion que l'esclave fugitif, en demandant un asile au pays libre qui le lui donne, non-seulement accepte les obligations, mais acquiert aussi les droits des nationaux eux-mêmes, qu'ainsi, en un pareil cas, la liberté individuelle lui est imprescriptiblement acquise.*

*Nous lisions l'autre jour dans une feuille des Etats-Unis le développement raisonné de cette opinion qu'elle annonçait avoir été entretenue par un jurisconsulte américain de distinction.*

## UNE ERREUR JUDICIAIRE (1)

### Le Secret de la Confession

La haute Cour d'Aix, en France, a été saisie dernièrement de l'une de ces causes intéressantes désignées dans la loi française sous le nom de *révision d'une sentence de mort*. Il y a trois ans, un prêtre catholique, l'abbé Dumoulin, subissait un procès et était convaincu de meurtre à la grande consternation de la population catholique dont il était révérend. La victime du meurtre était une dame Blanchard, femme pieuse et riche; et la preuve, bien qu'entièrement circonstancielle, fut trouvée suffisante pour entraîner la condamnation du prêtre accusé.

Madame Blanchard était présidente d'une association charitable catholique et à ce titre elle vint un jour au presbytère chercher une certaine somme d'argent qui avait été déposée entre les mains du curé. Cette somme était de \$2.400 (12,000 francs), que l'abbé Dumoulin lui remit à sa demande.

On avait accès au presbytère par un vieux monastère dont le personnel avait été supprimé depuis plusieurs années mais dont la bâtisse était encore assez bien conservée. Madame Blanchard fut reçue au presbytère par le sacristain qui se nommait Kloser, et qui s'en retourna à son ouvrage après avoir fait entrer Mme Blanchard par la barrière.

Lorsque le prêtre lui eût remis l'argent, il offrit à cette dame d'aller la reconduire jusqu'à la barrière du cloître mais comme il était un peu indisposé elle refusa disant qu'elle connaissait parfaitement le chemin et comme c'était vers midi, elle n'appréhendait aucun danger.

(1) Cet article est extrait de la *Justice* du 8 janvier 1892. Je ne sais pas s'il est de la rédaction de ce journal ou s'il n'est qu'une reproduction.

Madame Blanchard ne retourna pas chez elle et sa famille commença dès le même soir à s'alarmer et à faire des recherches. Quatre jours plus tard, son cadavre fut découvert dans l'une des cellules vides du vieux monastère. Il portait des marques de mort violente faites avec un couteau et son argent avait disparu. On fit des perquisitions dans le presbytère et l'on trouva l'un des couteaux de table couvert de sang humain et aussi un mouchoir appartenant à la défunte et dans lequel elle avait mis son argent.

Les soupçons tombèrent tout d'abord sur l'abbé Dumoulin qui était, de son propre aveu, la dernière personne qui eût vu madame Blanchard vivante. Il subit son procès, fut trouvé coupable et condamné à la déportation pour la vie, la sentence de mort n'étant pas infligée en partie à cause de son caractère indélébile et en partie à cause de la nature de la preuve. Cette affaire causa un vif émoi dans le temps, mais fut graduellement oubliée et l'on ne se souvint plus de l'abbé Dumoulin que comme un triste exemple de la dépravation humaine.

Il y a quelque cinq mois cependant une révélation étonnante se fit ! Kloser, le sacristain, fut pris de remords et confessa publiquement que c'était lui qui avait tué madame Blanchard pour la voler. Il fit le récit détaillé de toutes les circonstances de son crime avec une minutieuse précision. Il savait que cette dame avait une forte somme d'argent en sa possession et se procurant un couteau à la cuisine du presbytère il la suivit dans le corridor, la poignarda et jeta son cadavre dans une cellule où il fut trouvé plus tard. Le couteau taché de sang et le mouchoir furent cachés par lui dans le presbytère et il se tint à l'écart pendant quelque temps.

Le trait le plus remarquable c'est que le lendemain du jour où le corps fut découvert, le coupable fut frappé de remords de son crime qu'il alla déclarer en confession à l'abbé Dumoulin lui-même.

Quand celui-ci fut plus tard accusé du meurtre, il ne fit aucune tentative pour se disculper même en jetant le soupçon sur le véritable coupable qui fut ainsi protégé par le dévouement du prêtre. Non-seulement celui-ci garda le secret du confessionnal mais, de peur de manquer à ses obligations, il se garda même de laisser entendre que le sacristain avait les moyens de commettre le crime, ce qui aurait certainement pu être fait si le crime ne lui avait pas été révélé au tribunal sacré.

Vu la confession entière de Kloser, la cour supérieure d'Aix décréta qu'elle voulait faire un nouveau procès à l'abbé Dumoulin qui fut unanimement acquitté du crime dont il avait été si injustement trouvé coupable.

Il retourna à son église après environ trois années d'exil et ce fut l'occasion d'une démonstration des plus émouvantes. Il est maintenant encore à l'exercice de son ministère après avoir donné au monde un nouvel exemple de ce que veut dire le secret de la confession pour le prêtre catholique.

# LE PLAFOND D'HERCULE

A M. CHARLES QUESNEL

ARCHITECTE DES PALAIS DE VERSAILLES ET DE TRIANON

---

## I

### JOUR DE FÊTE

Les grandes eaux jouaient à Versailles pour la fête du roi Louis XV. Une foule nombreuse et parée remplissait le parc, et s'étageait sur les escaliers de marbre et les pentes gazonnées du grand parterre. Le peintre Lemoine, qui, à cette époque, travaillait aux peintures du salon d'Hercule, se promenait sur le tapis vert avec son élève Natoire, et leur conversation les absorbait si fort qu'ils ne jetaient que des regards distraits sur les jets d'eau, les belles dames et les fleurs.

—Oui, disait Lemoine, je m'en vais demander au cardinal de Fleury la permission de retourner en Italie pour dessiner les têtes dont j'ai besoin. Je ne puis trouver de modèles. Toutes les Françaises sont laides !

—Quelle folie dites-vous là, monsieur ! s'écria Natoire. Vous vous ferez lapider. Tout au contraire, les jolis visages sont nombreux en France, à Versailles surtout. Depuis une heure que nous nous promenons, j'en ai vu passer plus de vingt, jeunes et charmants.

—Des nez retroussés, des yeux fripons, des bouches en cœur, des tailles de guêpe et des cheveux postiches, oui ; mais c'est bon pour notre ami Boucher et ses bergeries. Moi, je les trouve affreuses, ces beautés à la mode, et je vous défie de me montrer dans toute cette foule une femme qui ait des traits réguliers, une expression noble, une démarche de déesse.

—Vous m'en défiez ? dit Natoire ; que pariez-vous ?

—Un bon souper chez le meilleur hôtelier de Versailles, à l'hôtel de Toulouse.

—Hé bien ! je tiens la gageure. Asseyons-nous et regardons les belles Versaillaises. Avant un quart d'heure d'ici, j'aurai gagné mon pari.

L'ombre des grands tilleuls commençait à s'allonger, et les rayons du soleil près d'atteindre l'horizon illuminaient le dessous des arbres et semblaient transformer en poudre d'or la poussière soulevée par la foule. Tous les promeneurs se dirigeaient du même côté et prenaient le chemin du bassin de Neptune, nouvel-

lement construit, et dont les eaux allaient jouer pour la première fois.

Les deux peintres prirent des chaises, et se mirent en observation auprès de la statue de la Nymphé à la coquille de Coysevox.

Natoire était encore jeune, bon vivant, toujours de belle humeur. Lemoine, alors âgé de quarante-deux ans, vieilli avant l'âge par l'excès de travail, était mélancolique et inquiet. Il ne prenait plaisir qu'à la peinture, et s'ennuyait dès qu'il n'avait plus le crayon ou le pinceau à la main. Son regard profond semblait toujours chercher à percer un voile, et rarement le sourire éclairait son visage pensif et contracté.

Plusieurs belles personnes passèrent sans se douter de l'examen artistique qu'elles subissaient.

— Regardez cette grande brune en robe de taffetas couleur de soufre, dit Natoire.

— Elle a la bouche trop fendue et le front trop bas, répondit dédaigneusement Lemoine.

— Et cette blonde au petit chapeau de bluets ?

— Elle a un menton de galoche.

— Et cette mince personne aux yeux bleus, au col de cygne, à la démarche élégante et souple ?

— Elle n'a pas la figure ensemble.

— Et cette dame qui donne la main à son petit garçon et lui sourit si joliment ?

— Elle a les épaules trop hautes et les yeux bridés comme une Chinoise. Figure de paravent.

— Et cette jeune fille voilée qui donne le bras à une douairière en deuil ?

— Suivons-la, dit Lemoine en se levant. Si elle ôte son voile, je crois que vous gagnerez. Il y a quelque chose d'harmonieux dans son profil ; ses cheveux sont admirables, et voyez comme elle marche !

Les deux peintres suivirent la blonde voilée et sa compagne. La vieille dame était en grand deuil, la jeune fille en demi-deuil. Sa robe de laine blanche était relevée par des nœuds de ruban gris à franges noires, et son petit mantelet de taffetas festonné était serré autour de sa taille svelte. Un voile de crêpe lisse entourait son chapeau et cachait à demi l'or de sa chevelure, et des mitaines de filet noir laissaient voir ses bras blancs et ses doigts effilés et vermeils. Ses fines chaussures étaient ornées de nœuds semblables à ceux qui relevaient ses manches. Elle marchait doucement, ajustant son allure légère aux pas appesantis de sa compagne, et rien n'était plus gracieux et plus modeste que l'air de cette jeune fille.

Arrivées à l'amphithéâtre gazonné qui entoure le bassin de Neptune, les deux dames furent rejointes par quelques amies, et s'assirent sur l'herbe. Plusieurs milliers de personnes remplissaient l'hémicycle, et l'aspect de cette foule en habits de fête était vraiment splendide. A cette époque, cet affreux habit noir que les Français adoptèrent plus tard, était réservé pour les jours d'enter-

rement. Le costume masculin brillait à l'égal des ajustements féminins, et les habits à grandes basques, les culottes courtes, les gilets multicolores et les tricornes galonnés s'harmonisaient à merveille avec les paniers, les falbalas et les coiffures poudrées de nos trisaïeules. Il ne semblait pas, comme à présent, voir porter aux maris le deuil de leurs écus, dilapidés par les trop brillantes parures de leurs femmes. Peut-être, à force de tomber en république, la France verra-t-elle ses citoyennes adopter le costume priritain dont 89 affubla ses citoyens. En attendant, il faut avouer qu'elles n'ont pas l'air de s'y préparer le moins du monde, heureusement pour les couturières et les spectateurs de nos fêtes publiques et privées.

Donc, ce jour-là, c'était plaisir que de voir rangés, autour du vaste miroir des eaux, sept ou huit mille personnes attifées et parées de soie, de rubans et de fleurs, sous un ciel à la Watteau, où la lumière du couchant teignait de roses les nuages éparés et verdissait légèrement l'azur.

Pendant la jeune inconnue ne levait pas son voile, et Lemoine commençait à s'impatier.

— Elle lèvera son voile quand les eaux joueront, dit Natoire.

Et il prit place avec Lemoine à quelques pas du groupe.

Pauvre jeune fille ! — Sa destinée tout entière tenait alors à bien peu de chose. Une gaze légère restée baissée eût formé une barrière qui l'eût préservée. Quelques minutes encore, et son admirateur de rencontre se fût éloigné pour toujours.

— Reste voilée, mon enfant, pour conserver ton teint, lui disait toujours sa tante.

Elle n'osait dire : Reste voilée pour cacher ta beauté. Elle eût craint d'éveiller la vanité dans ce cœur de quinze ans.

Bientôt un mouvement se fit dans la foule. Les carrosses du Roi descendaient l'allée d'eau. Au même instant, les cris de " Vive le Roi ! vive la Reine ! " éclatèrent, et Louis XV et Marie Leczinska, saluant avec grâce, parcoururent au pas de leurs chevaux l'espace qui sépare le bassin du Dragon du point central d'où l'œil embrasse toute l'étendue du bassin de Neptune. Arrivés là, les carrosses s'arrêtèrent : le Roi donna un signal convenu, et les eaux s'élançèrent avec fracas.

Le bruit des cascades et des acclamations, l'éclat du soleil irisant ces innombrables gerbes d'eau, enthousiasmèrent la foule, et la belle inconnue, relevant son voile, cria " Vive le Roi ! " comme les autres.

— Hé bien ? fit Natoire ébloui.

— J'ai perdu, dit Lemoine. C'est Hébé ! c'est la déesse ! Jamais je n'ai rien vu de si beau. Quel dommage ! Si c'était une pauvre fille, je la prierais de poser ; mais c'est une personne de condition, évidemment.

Les jets d'eau s'arrêtèrent bientôt, et la foule s'écoula vers la ville, tandis que le Roi retournait au château.

La jeune fille avait remis son voile. Ses compagnes l'emmenèrent vers une voiture de louage qui les attendait en dehors du parc,



sur l'avenue de Trianon, et Lemoine entendit l'une d'elles dire au cocher :

—Rue des Rossignols, la dernière maison près du bois de Satory.

Les deux peintres alors s'en allèrent souper, mais ils s'aperçurent bientôt que ce n'était pas chose aisée. Toutes les hôtelleries et les cabarets étaient pleins. On mangeait dans les rues. Les volets, décrochés et posés sur des tonneaux, servaient de tables. Les boulangers, pris d'assaut, n'avaient plus une miche, et se hâtaient d'enfourner des pains vendus d'avance. Les pâtisseries, dévalisés, se dépêchaient de refaire des gâteaux ; il ne restait pas une saucisse qui ne fût dans la poêle ou sur un plat, pas un poulet qui ne fût à la broche ; le cliquetis des verres et des assiettes, les cris joyeux des convives, les "voilà, Messieurs ! voilà !" des garçons et des patronnets ahuris, retentissaient partout, et les hôteliers en liesse d'une main empochaient les écus, de l'autre distribuaient les bouteilles.

Mais, au milieu de ce festin universel, Lemoine et Natoire se voyaient menacés de jeûner. Lemoine, ayant donné congé à son valet pour la soirée, ne pouvait emmener Natoire chez lui, où rien n'était préparé ; ils délibéraient déjà d'aller souper à Viroflay ou à Saint-Cloud, lorsque le peintre Scémard, collègue de Lemoine à l'Académie, vint à passer, les accosta, et, s'apercevant de leur embarras, les invita gracieusement à venir souper chez sa tante.

—Elle sera charmée de vous voir, dit-il. Ma tante est une fort bonne personne, qui met tout par les écuelles quand elle m'attend. Nous souperons comme des rois. Venez, vous dis-je, et trêve d'excuses et de compliments.

Et les trois peintres s'acheminèrent vers le quartier Saint-Louis.

Après avoir marché un quart d'heure, ils arrivèrent dans la rue des Rossignols, rue nouvellement tracée et que bordaient des jardins, des terrains à vendre et quelques maisons neuves. La dernière de toutes joignait la grille du bois de Satory. Elle était petite, construite en briques, et sur ses fenêtres s'épanouissaient des fleurs. Scémard souna, et une vieille servante vint ouvrir.

—Ah ! Monsieur, dit-elle, arrivez donc ! Le souper est prêt depuis une heure, et je crains bien que le chapon ne soit trop cuit.

—Mettez deux couverts de plus, ma bonne Victoire : j'amène des amis. Ma tante est-elle au salon ?

—Non, Monsieur : elle est au fond du jardin à cueillir des pêches avec mademoiselle Aurore.

—Je vais les chercher, dit Scémard. Asseyez-vous, Messieurs, je vous prie.

Il fit entrer ses amis au salon et s'éloigna. Restés seuls, Lemoine et Natoire n'eurent rien de mieux à faire que d'examiner le modeste mobilier de la tante. Une pendule du temps de Louis XIII, de vieux fauteuils en tapisserie, un perroquet grognon et un gros chat blotti sur une bergère, indiquaient l'âge probable de la maîtresse du logis ; mais un clavecin ouvert, un nœud de ruban et un éventail posés sur une console, et des roses gracieusement agencées dans une jardinière de faïence trahissaient la présence habituelle d'une jeune personne.

Scémard revint cependant seul avec une respectable douairière. La bonne dame reçut à merveille les amis de son neveu, et, après avoir échangé quelques compliments, la compagnie prit le chemin de la salle à manger.

Un bon souper de ménage, fort proprement servi, l'y attendait ; mais les fleurs et les mets appétissants qui couvraient la table, n'attirèrent point l'attention de Lemoine. Il venait d'apercevoir, debout près du buffet et tout occupée des soins du ménage, la belle inconnue du parc, sans voile cette fois. Elle était en déshabillé blanc, nu-tête, avec un collier et des bracelets de velours noir, et plus charmante encore à la lueur des bougies qu'au grand jour.

—Viens donc te mettre à table, Aurore, dit Scémard ; laisse la servante faire son ouvrage.

—Aurore a raison d'aider un peu Victoire, beau neveu, dit Mme Héliot. Elle viendra tout à l'heure. Il faut qu'elle veille au soufflé.

—Oh ! si c'est un soufflé à la Condé, ma tante, je pardonne tout à ma sœur. Vous verrez, Messieurs, quel chef-d'œuvre c'est qu'un soufflé d'Aurore !

Quelques instants après, Aurore vint s'asseoir près de son frère, mangea deux bouchées, s'échappa, revint, et, enfin, apporta triomphante un soufflé au riz des mieux réussis.

Les convives s'espacèrent en compliments, le soufflé fut mangé jusqu'à la dernière miette, et le souper se prolongea fort gaiement jusqu'à dix heures. On fit ensuite un peu de musique : Aurore, sans se faire prier, joua du clavecin, Scémard l'accompagna avec son flageolet, et Natoire chanta la romance alors en vogue qui commençait ainsi :

Assise au bord d'un clair ruisseau,  
Une innocente pastourelle  
Soupirait sa plainte à l'écho,  
Et l'écho répète après elle :  
Ah ! quel tourment !  
Ah ! quel souci !  
De vivre loin de son ami !

Pour finir, on chanta un canon, et le perroquet qui avait sommeil, se fâcha, et se mit à crier comme un aigle. La pendule sonna onze heures deux fois, selon l'usage des pendules de ce temps-là, et la compagnie se sépara, avec force gracieusetés de part et d'autre.

Natoire, dont la famille n'habitait pas encore Versailles à cette époque, devait coucher au château, dans le petit logement de Lemoine, situé cour du Maroc.

En s'y rendant au clair de la lune, les deux peintres ne surent parler d'autre chose que de la sœur de Scémard et du charme infini que lui donnait l'ignorance où elle semblait être de sa ravissante beauté.

—Si j'étais à marier, dit Natoire, je souhaiterais une femme comme cela. Vous devriez l'épouser, cher maître.

—Je suis trop vieux, dit Lemoine : elle ne voudrait pas de moi. D'ailleurs, j'ai résolu de ne pas me marier. Tout ce que je tâcherai

d'obtenir de cette belle enfant, c'est la permission de faire son portrait comme étude pour ma figure d'Hébé.

— Oh ! quant à cela, n'y comptez pas : madame Héliot est une dévote si entêtée, qu'elle n'a jamais permis à Scémard de peindre sa sœur. Mlle Aurore a perdu sa mère en venant au monde. Sa tante l'a élevée avec des soins et une tendresse sans pareils ; mais elle la tient cachée et se désole de la voir si jolie, prétendant que le plus grand malheur qui puisse arriver à une femme, c'est d'être belle. Cette tante elle-même a été fort jolie, dit on, et très malheureuse en ménage. Tout son bien est en viager, de sorte qu'Aurora n'aura que ce qu'il plaira à son frère de lui donner ; et Scémard est un dépensier, sans ordre ni prévoyance, comme vous savez.

## II

### LENDEMAIN DE FÊTE

Le jour suivant, Lemoine se mit au travail de bonne heure, selon sa coutume. Le grand salon dont il peignait le plafond, avait servi de chapelle sous Louis XIV. C'est là que s'étaient célébrés les noces du Dauphin, et qu'en juin 1684, et fort secrètement, l'archevêque de Paris, Monseigneur de Harlay, avait marié Louis XIV à Françoise d'Aubigné. Lorsque Mansart, en 1730, avait construit la chapelle actuelle, l'ancienne, divisée à mi-hauteur, devint au rez-de-chaussée un grand vestibule, et au premier un salon, où, pour faire honneur au nom du cardinal Hercule de Fleury, précepteur de Louis XV et devenu son premier ministre, Lemoine fut chargé de représenter l'apothéose d'Hercule et ses noces avec Hébé, déesse de la Jeunesse. Tout cela ne cadrait guère avec l'âge et la dignité du bon cardinal, qui avait alors quatre-vingts ans ; mais le goût du temps était à la mythologie. L'esquisse de Lemoine, ce merveilleux petit chef-d'œuvre qui est au Louvre à présent, avait été agréée. Il la mettait à exécution, et, dans un ciel inondé de lumière, vaporeux et profond, groupait sur des nuages légers dieux, déesses, nymphes et amours, fleurs, trophées et attributs, agencés avec un art et une grâce ravissants. Un passage provisoire en charpente recouverte de tapisserie, et par où le Roi se rendait de ses appartements à la chapelle, traversait le salon d'Hercule au-dessous des échafaudages, et, du côté de l'est, une partie de cette vaste pièce était transformée en atelier et communiquait à un escalier de service. C'était là que Lemoine préparait ses desseins et faisait travailler ses élèves. Ce matin-là, il leur avait donné congé, et attendait un modèle pour son Hébé. C'était Carle Vanloo qui le lui envoyait, et, au premier coup d'œil, Lemoine en fut assez satisfait. Colette était toute jeune, et le vice et la misère ne l'avaient pas encore défigurée. Elle arrangea ses cheveux, revêtit la tunique de la déesse, et se plaça sur la table à modèle. L'apprenti avait préparé le carton et taillé les fusains de son maître. Lemoine s'assit et commença son croquis ; mais, une fois l'ensemble tracé, il ne put rien faire. Entre la tête vulgaire de la pauvre Colette et l'œil du peintre, une vision étrangère s'inter-

posait obstinément, et cette vision éclipsait la réalité. Lemoine effaça, recommença, mais en vain. Fatigué, il paya la séance et congédia Colette.

— Quand faudra-t-il revenir, Monsieur ? dit-elle.

— Je vous l'enverrai dire : je n'en sais rien encore. Allez-vous-en.

Et, sortant lui-même, il descendit au parc sans trop savoir où il allait, longea les charmilles du bosquet d'Apollon, traversa le grand quinconce des marronniers, et entra dans le bosquet des deux dômes. Le parc était désert et silencieux. A cette époque de l'année, les oiseaux ne chantent plus et semblent attristés de voir quelques feuilles jaunies se détacher déjà de la couronne des bois.

Lemoine s'accouda sur un balustre de marbre et regarda les eaux dormantes du bassin. Une belle statue s'y reflétait, blanche sur un fond de verdure : c'était la Flore qui court en jetant des fleurs, cette Flore qui disparut vers 1848 des jardins de Versailles. Lemoine la contempla longtemps. Elle ressemblait à Mlle Aurore.

Quelque fanfare de musique militaire le tira de sa rêverie. Un régiment des gardes-françaises paradait au bord du canal. Il erra de ce côté, retourna au château, ressortit encore, et, vers le soir, sans trop savoir comment et encore moins pourquoi, alla se promener rue des Rossignols.

La maisonnette était close ! mais, en s'approchant de la porte, Lemoine entendit les sons du clavecin. Il posa le pied sur la première marche du seuil, étendit la main vers le marteau de fer ciselé, hésita, et, prêtant l'oreille, il attendait que la sonate fût finie, lorsqu'une paysanne qui passait juchée sur un âne entre deux paniers vides, lui cria :

— Frappez fort, Monsieur : la Victoire est sourde comme un pot.

Lemoine tressaillit et frappa.

Victoire vint ouvrir, et l'introduisit dans le petit salon, Mme Héliot était seule ; mais, tout près du clavecin ouvert, un panier à ouvrage était renversé et deux ou trois pelotons encore.

Après les premiers compliments, Lemoine balbutia qu'il croyait avoir oublié ses gants la veille.

— En effet, Monsieur, dit la bonne dame, les voici. Victoire m'assurait que c'étaient ceux de mon neveu ; mais je me doutais bien qu'elle se trompait.

Lemoine rougit comme un écolier en se voyant si bien servi par le hasard. Il empocha les gants de Scémard, et demanda s'il reviendrait bientôt.

— Je ne l'attends pas avant huit jours, dit Mme Héliot. Il est parti ce matin pour Fontainebleau.

— Mlle Aurore est-elle avec lui ? demanda Lemoine.

— Avec lui ! A Dieu ne plaise ! ce serait une fille bien mal gardée. Mon neveu est un excellent garçon ; mais il est resté si jeune d'humeur et il voit des compagnies si mêlées, que je n'oserais lui confier sa sœur. Aurore n'ira chez lui que lorsqu'il sera marié.

— Mlle Aurore est fort jeune, n'est-ce pas, Madame ?

— Oh ! oui, Monsieur : mon neveu avait vingt ans lorsque son père se remaria.

—Scémard, sans doute, établira sa sœur avant de se marier lui-même, dit Lemoine.

—Ce n'est pas probable, Monsieur. Aurore n'est qu'une enfant, et il est grandement temps que Scémard songe à se mettre en ménage. D'ailleurs, Aurore est sans fortune, et il est présumable qu'elle restera fille.

—Ah ! elle est bien trop aimable pour cela ! dit Lemoine avec feu.

La tante le regarda, et se demanda intérieurement s'il avait un fils ou un neveu à marier. Il ne lui vint pas à l'idée que cet homme, qui paraissait avoir cinquante ans, pût songer à une fillette de quinze ans.

—Hélas ! Monsieur, dit-elle, au jour d'aujourd'hui les jeunes gens cherchent les grosses dots, et, quels que soient les qualités et les charmes de ma petite Aurore, il est fort possible qu'elle ne trouve à se marier que sur le tard, avec un veuf chargé d'enfants, ou quelque officier retraité. Je ferai en sorte, du moins, qu'elle soit heureuse avec moi. Je lui ai donné de bonnes habitudes : elle est pieuse, active, bonne petite ménagère ; elle s'amuse d'un rien, et, vivant dans la retraite, ne prend pas de visées au-dessus de son état. Peut-être la vocation religieuse lui viendra-t-elle. Ce serait un grand bonheur. Il y a tant de dangers dans le monde pour une beauté telle que la sienne !

La bonne tante, en disant ces mots, leva les yeux en soupirant vers le portrait de son défunt mari. Lemoine alors, se souvenant de quelques paroles échappées à Natoire, regarda attentivement le pâle visage de Mme Héliot. Il n'eut pas de peine à y distinguer les vestiges d'une grande beauté, traces effacées par les larmes, débris d'une couronne tombée.

—Oh ! Madame, dit-il naïvement, que vous avez dû être belle !

—Je l'ai oublié, dit-elle : que ne puis-je oublier aussi les malheurs de ma vie !

Lemoine, tout confus, se leva et prit congé sans que la bonne dame l'engageât à revenir et sans que Mlle Aurore eût paru.

Il s'éloigna, se disant qu'il ne reviendrait pas, le souhaitant, le jurant.—Il eût bien fait de se tenir parole, mais il ne le fit point.

Et, huit jours après, Scémard, en revenant de Fontainebleau, reçut la visite de Lemoine, qui venait lui demander sa sœur en mariage.

Scémard fut charmé de cette proposition. Étant à peu près de l'âge de Lemoine, il le trouvait jeune. Passé trente ans, et surtout quarante, on déclare toujours jeunes ses aînés de dix-huit mois, et pour cause. D'ailleurs Lemoine, déjà célèbre et gagnant beaucoup d'argent, était un beau parti. Scémard, sans hésiter, donna parole à Lemoine.

—Je me charge de décider ma tante, dit-il ; quant à Aurore, c'est une petite fille très douce et très obéissante, qui n'a jamais contredit personne. Vous aurez là une charmante femme, vraiment !

Et, là-dessus, il emmena Lemoine faire un bon dîner aux Porcherons.

(à suivre.)

Mme Julie LAVERGNE.

# CATALOGUE GENERAL

Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

D

**Dagorne (M. l'abbé).**—COURS DE PHILOSOPHIE, suivi de l'histoire de la philosophie, en 31 leçons. 2 vol. in-8, \$1.50, reliés \$2.50.

**Dalgairns (R. P.)**—LA SAINTE COMMUNION, considérée au point de vue philosophique, théorique et pratique, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation spéciale de l'auteur, par l'abbé Godard, professeur au séminaire de Langres, suivi d'un *Traité sur la fréquente communion*, emprunté aux *Analecta Juris pontificii*, 3e édition. 2 vol. in-12, \$1.50, relié \$2.00.

**D'Allioli (M. le Dr.)**—BIBLE, nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs sur tous les livres des divines Écritures, avec l'approbation du Saint Siège et les recommandations des RR. et Ill. archevêques d'Allemagne, traduit de l'allemand sur la sixième édition, par l'abbé Gimarey, traduction avec le texte latin en regard, revue et approuvée par l'auteur, avec l'approbation de Mgr Villecourt, huitième édition, augmentée de notes considérables approuvées par Mgr l'évêque d'Autun. 8 vol. in-8, \$12.00, reliés \$16.00.

**Damanet (R. P.) S. J.**—MANUEL POUR LE CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE, ouvrage destiné au clergé, à la jeunesse, aux parents chrétiens, aux maîtres et aux maîtresses de pension. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

**Damen (R. P.) S. J.**—CONFÉRENCES SUR LA BIBLE, l'église catholique, la confession, la présence réelle, la très sainte mère de Jésus-Christ, et réponses aux objections populaires, édition française ou anglaise. In-12, 15 cts, relié 40 cts.

**D'Aoste (R. P. Laurent).**—CONFÉRENCES ECCLESIASTIQUES prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos de retraites pastorales. 2 vol. in-8, \$3.00, reliés \$1.00.

**Darbins (M. l'abbé).**—LA VIE ET LES ŒUVRES DE MARIE LA TASTE, religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur, avec l'approbation de Mgr l'évêque d'Aire, 5e édition revue avec soin et collationnée sur les manuscrits; précédée d'une introduction sur les *Révélations privées* et de *Notes théologiques*, composées par deux Pères de la compagnie de Jésus. 3 vol. in-12, \$2.63, rel. \$3.38.

**Darche (Jean).**—VIE TRÈS COMPLÈTE DE SAINTE PHILOMÈNE. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

**D'Argentan (R. P.)**—CONFÉRENCES THÉOLOGIQUES ET SPIRITUELLES sur les grandeurs de Dieu. 3 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.75.

—CONFÉRENCES THÉOLOGIQUES ET SPIRITUELLES sur les grandeurs de Jésus-Christ. 3 volumes in-12, \$2.25, reliés \$3.00.

—CONFÉRENCES THÉOLOGIQUES ET SPIRITUELLES sur les grandeurs de la sainte Vierge Marie mère de Dieu. 3 vol. in-12, \$2.25, reliés \$3.00.

**Darras (M. l'abbé J. E.)**—HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE depuis la création jusqu'à nos jours. 44 vol. in-8, \$66.00, reliés \$88.00.

N. B.—*Nous avons en mains quelques exemplaires d'occasion de cette histoire de l'église au prix de \$44.00, reliés \$66.00.*

—HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. 4 vol. in-8, \$6.00, reliés \$8.00.

**Daurignac (J. M. S.)**—HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, in-12, 75 cts, relié \$1.00.

—HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS RÉGIS, apôtre du Velay et du Vivarais. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER, de la compagnie de Jésus, apôtre des Indes et du Japon et protecteur de l'Orient, suivie de nouveaux documents et d'un rapport du R. P. Artois, S. J., sur l'état actuel du château de Xavier et du crucifix miraculeux de sa chapelle. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—ABRÉGÉ DU MÊME OUVRAGE. 1 volume in-12, 63 cts, relié 88 cts.

—HISTOIRE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA, fondateur de la compagnie de Jésus. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—ABRÉGÉ DU MÊME OUVRAGE, 1 volume in-12, 63 cts, relié 88 cts.

—HISTOIRE DE SAINT LOTIS DE GONZAGUE, prince du Saint-Empire, religieux de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-12, 88 cts, relié \$1.13.

—SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, modèle de la jeune fille et de la jeune femme dans le monde, et fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

**David (M. L. O.)**—MONSEIGNEUR ALEX. ANT. TACHÉ, archevêque de Saint-Boniface. In-12, 25 cts, rel. 50 c.  
—MONSEIGNEUR JOSEPH OCTAVE PLESSIS premier archevêque de Québec. In-12, 25 cts, relié 50 cts.

—MONSIEUR ISAAC DESAULNIERS, prêtre, professeur de Philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe. In-12, 25 cts, relié 50 cts.

**David (M. l'abbé A.)**—QU'EST-CE QUE LA BIBLE, explication abrégée des écritures. 1 vol. in-12, 75 cts, rel. \$1.00.

**Deboney (M. l'abbé)**—PETITES CONFÉRENCES POUR LE CARÈME. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

**Debreyne (R. P.)**—LA THÉOLOGIE MORALE, et les sciences médicales, 6e édition entièrement refondue par le docteur A. Ferrand, médecin des hôpitaux de Paris, principales divisions : Données physiologiques ; Mœchialogie ; —Embryologie et thanatologie ; —la mystique et la science ; — altérations de la volonté, les miracles, l'ascétisme. (Ouvrage exclusivement destiné au clergé). In-12. \$1.00, relié \$1.25.

**Décrouille (M. l'abbé)**—MÉDITATIONS SACERDOTALES sur la messe de chaque jour. 5 vol. in-12, \$3, rel. \$4.25.

**Dehaut (M. l'abbé)**—L'ÉVANGILE expliqué, défendu, médité, ou exposition exégétique, apologétique et homilétique de la vie de N. S. Jésus-Christ, d'après l'harmonie des évangiles. 4 forts vol. in-8, \$4.50, reliés \$6.50.

**De Herdt (M. l'abbé)**—SACRÆ LITURGICÆ praxis juxta ritum romanum in missæ celebratione, officii recitatione et sacramentorum administratione servanda. 3 vol. in-8, \$3.00, rel. \$4.50.

**Deidier (R. P.)**—LE MOIS DE SAINT-JOSEPH, à l'usage des séminaristes et du clergé. In-32, 20 cts.

**Deleval (R. P.)**—CANTIQUES DE ST ALPHONSE DE LIGUORI, mis en musique à une, deux et trois voix égales avec accompagnement d'ordre ou d'Harmonium. Grd in-8, relié \$2.50.

**Délices des âmes pieuses** ou recueil de prières sur différents sujets et particulièrement sur les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. 2 vol. in-18, reliés \$1.00.

**Delmas (M. l'abbé G.)**—LES TRIOMPHES DE JÉSUS, récits intimes sur la première communion, comprenant une retraite préparatoire. Grd in-18, 63 cts, relié 88 cts.

**Demore (M. l'abbé François)**—LA VRAIE POLITESSE, petit traité sous forme de lettres à des religieuses. In-18, 63 cts, relié 88 cts.

**Denzinger (Henricus)**—ENCHIRIDION SYMBOLORUM ET DEFINITIONUM, quæ de rebus fidei et morum à Conciliis œcumenicis et summis pontificibus emanarunt in auditorium usum. In-12, \$1.50, relié \$1.75.

**De Raze, Lachaud et Flandrin**—CONCORDANTIARUM SS. Scripturæ manualæ ; editio in commodissimum ordinem disposita. In-8, relié \$2.75.

**Derrouch (M. l'abbé)**—NOUVEAU MOIS DE MARIE, protectrice de l'église universelle. In-18 38 cts, relié 63 cts.

—NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH, patron de l'église catholique. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

—NOUVEAU MOIS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, ou entretiens avec le cœur de Jésus pour chaque jour du mois de juin. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

**Desbos (M. l'abbé J. R.)**—LIVRE D'OR DES AMES PIEUSES, ou cinq livres en un seul. Imitation de Jésus-Christ distribuée en plusieurs lectures. — Choix de prières pour tous les temps de l'année.—Paroissien choisi.—Nouvelles et pratiques de dévotion.—Méditations et lectures pour les dimanches et fêtes.—Vies des principaux Saints méditées. 8e édition. 1 beau vol. in-18, de 1100 p., papier fin, 1. toile, tr. rouge \$1.30, 2. basane, \$1.30. 3. basane, d. s. t., \$1.65. 4. chagrin gaufré, \$2.00. 5. chagrin 1er choix, \$2.50. 6. chagrin souple \$2.75. 7. chagrin 1er choix capitonné, \$3.50. 8. cuir russe ou maroquin poli, \$5.00.

**Deschamps (N.)**—LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA SOCIÉTÉ, ou philosophie de l'histoire contemporaine, notes et documents recueillis par Claudio Jantz. 3 vol. grd in-8, \$5.63, reliés \$7.00.

**Desgeorges (Mgr)**—LA SAINTE VIERGE et ses principaux mystères exposés et commentés par les auteurs les plus autorisés. In-18, 300 pages, 63 cts, relié 88 cts.

**Desorges (M. l'abbé)**—LES ERREURS MODERNES. In-8, \$1.50, reliés \$2.00.

**Dessailly (M. l'abbé)**—LE CHRIST EUCHARISTIQUE, ses rapports avec l'homme. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

**D'Estampes (Louis) et Janet (Claudio)**—LA FRANC MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

**Destombes (M. le chanoine)**—LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE en Angleterre sous Elizabeth et les premiers Stuarts. 3 vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.50.

**Dévotion (L.)** A SAINT AMABLE, sûr préservatif contre le feu. In-32, 5 cts.

**Dévotion DES DIX DIMANCHES** en l'honneur de Saint Ignace de Loyola. In-32, 15 cts.

**Dhavernas (M. l'abbé)**—COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES. 4 vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00. *Tome premier*, Instructions pour les principales fêtes de l'année. *Tome deuxième*, Dieu, Création, Providence. *Tome troisième*, Devoirs de l'homme envers Dieu. *Tome quatrième*, Quatrième commandement de Dieu. Devoirs réciproques des enfants et des parents. Chaque volume se vend séparément, 75 cts, relié \$1.00.

**Didon (R. P.)**—JÉSUS-CHRIST. In-8, \$1.25, relié \$1.75.

**Dignat (R. P.)**—L'ÉCOLE DE LA SOUFRANCE, méditations sur la passion de N.-S. J.-C. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

**Dillon (Mgr Georges) D. D.** missionnaire apostolique—LA VIERGE MÈRE DU BON CONSEIL, histoire de l'ancien sanctuaire de Notre-Dame, du Bon Conseil à Genazzano, de l'admirable apparition et de la miraculeuse translation de sa sainte image de Scutari en Albanie, à Genazzano, en 1467 avec un appendice sur le crucifix miraculeux, etc. Fort vol. in-8, avec cartes, \$1.00, relié \$1.50.

**Directeur de séminaire.**—LA DÉVOTION A N. D. DES SEPT DOULEURS, sa nature, ses avantages, ses pratiques, avec quelques détails sur son histoire dans l'église de Brou. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

**Disputations physiologico-théologiques**, de humanæ generationis œconomia, de embryologia, sacra, de abortu medicali et de embryotomia, de colenda castitate, auctore A. E. doctoro in Sacra Theologia. Grd in-8, \$2.50, relié \$3.00.

**Divi Thomæ Aquinatis commentaria** in omnes D. Pauli Apostoli epistolæ. 3 vol. in-8, \$4.00, reliés \$5.00.

**Docq (le chanoine A. J.)**—SAINT JEAN BERCHMANS. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

**Doney (Mgr)**—CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE traduction nouvelle avec des notes. 2 vol. in-8, \$2, rel. \$3.

**Doss (R. P. A. Von) S. J.**—PENSÉES ET CONSEILS offerts aux jeunes gens instruits et à tous ceux qui s'occupent de leur direction spirituelle. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

**Doublet (M. l'abbé)**—CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MÉDITATIONS à l'usage des prédicateurs. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés \$3.38.

—ÉTUDE COMPLÈTE DU CHRISTIANISME, à l'usage des catéchismes de Persévérance. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés \$3.38.

—GUIDE DU PRÊTRE dans ses prédication, choix et développement des sujets. 2 vol. in-8, \$3 00, reliés \$4.00.

—JÉSUS-CHRIST étudié en vue de la prédication dans Saint Thomas d'Aquin, sixième édition. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés, \$3.38.

—LEÇONS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. 3 vol. in-12, \$3.00, reliés \$3.75.

—L'HEURE DÉLICIEUSE aux pieds de Jésus dans l'Eucharistie. Grd in.32, 63 cts, relié 88 cts.

—LES PSAUMES ÉTUDIÉS en vue de la prédication, troisième édition. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés \$3.38.

—MÉDITATIONS à l'usage des dames du monde. 3 vol. in-12, \$2.63, rel. \$3.38

—SAINT PAUL ÉTUDIÉ en vue de la prédication, sixième édition. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés \$3.38.

**Douleur consolé (la)**, par l'auteur de *Allons au Ciel*. In-18, 50 cts, rel. 75 cts.

**Drach (M. l'abbé)**—LA SAINTE BIBLE. Voir *Bayle*, Prop. No 10 (1892) p. 315.

**Dret et Lerouge (les chanoines)**—VIE DES SAINTS POUR TOUTS LES JOURS DE L'ANNÉE suivant l'ordre de l'office romain, traduites des légendes du bréviaire et de divers suppléments approuvés. Huitième édition, augmentée de la vie des saints nouvellement canonisés et d'une pratique pour chaque jour. 1 fort vol. in-12, \$1.00, rel. \$1.25.

**Drexelius (R. P.) S. J.**—CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTERNITÉ. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

—LE CIEL, cité des bienheureux. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—L'ENFER, ou les supplices des réprouvés. In-12, 88 cts, relié \$1.13.



**Drioux (M. l'abbé)** — LA SAINTE BIBLE, contenant. 1. Le texte sacré de la vulgate; 2. La traduction française du R. P. de Carrières; 3. La concordance générale et indicative de tous les livres saints; 4. Une synopse évangélique ou concordance textuelle et complète des quatre évangiles; 5. Les commentaires de Ménochius; 6. Des préfaces nouvelles sur chacun des livres de l'ancien et du nouveau testament, et des notes historiques et théologiques, mettant continuellement le texte sacré en rapport avec les travaux et les découvertes de la science actuelle, 6ème édition. 8 forts vol. in-8, \$9.00, reliés \$13.00.

—LES APOSTRES, ou histoire de l'Eglise primitive. In-8, \$1.88, reliés \$2.38.

**Drouin (M. l'abbé)** et divers auteurs contemporains. — OCTAVE DES MORTS. Grd in-8, 63 cts, relié \$1.13.

**D. S.** — HISTOIRE DE SAINTE ADELAÏDE impératrice d'Allemagne. In-12, 20 cts, relié 45 cts.

—HISTOIRE DE SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, évêque de Sainte-Agathe des Goths. In-12, 20 cts, relié 45 cts.

—SAINTE ELIZABETH DE HONGRIE. In-12, 20 cts, relié 45 cts.

—HISTOIRE DE SAINT PAUL, apôtre des Gentils. In-12, 20 cts, relié 45 cts.

**Dubillard (M. l'abbé)**. — PRÆLECTIONES theologiarum dogmaticarum ad methodum Scolasticam redactæ quas habet in seminario Bisuntino. 4 vol. in-8, \$5.00, reliés \$7.00.

**Dubois (M. l'abbé)** — LE GUIDE DU SÉMINARISTE. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

—LE SAINT PRÊTRE. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—PRATIQUE DU CHRISTIANISME. In-12, 70 cts, relié 95 cts.

—PRATIQUE DU ZÈLE ECCLÉSIASTIQUE. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

**Dubos (M. l'abbé)** et divers orateurs contemporains. — COURS D'INSTRUCTIONS morales sur les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année. Grd in-8, \$1.50, relié \$2.00.

**Du Clot (M. l'abbé)** — LA SAINTE BIBLE VENGÉE des attaques de l'incrédulité, nouvelle édition, par l'abbé Crampon. 4 vol. in-8, 5.00, reliés \$7.00.

**Dufau (R. P.) S. J.** — BEAUTÉS DE L'ÂME contemplées dans le cœur de Jésus. In-32 relié, 50 cts.

**Dufour (M. l'abbé J.)** — AVIS ET RÉ-

FLEXIONS sur les devoirs de l'état religieux pour animer ceux qui l'ont embrassé à remplir leur vocation, par un religieux bénédictin, nouvelle édition soigneusement revue et corrigée. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

**Dugas (M. l'abbé Georges)**. — MON-SEIGNEUR PROVENCHER, et les missions de la Rivière rouge. In-12, 60 cts, relié 85 cts.

**Duley (R. P.)** — VISIONS D'ANNE-CATHERINE EMMERICH, sur la vie de N.-S. J.-C., et de la très sainte Vierge Marie. Traduction entièrement nouvelle du texte allemand, par Charles d'Ebeling. 2e édition. 3 vol. in-12, \$2.63, rel. \$3.38.

**Dumond (M. l'abbé)** — CATÉCHISME CATHOLIQUE ou cours de lectures sur la religion, et questionnaire sur le catéchisme avec réponses. 3 vol. in-12, \$2.25, reliés \$3.00.

**Duprat (M. l'abbé A. J. B.)** — LES HARMONIES entre le cantiques des cantiques et l'apocalypse. 1 vol. in-8, \$1.25, relié \$1.75.

**Dupuy (Paul)** — VILLEMARIE. Petites fleurs religieuses du vieux Montréal, avec une introduction, par M. H. A. Verreau, ptre. In-8, 50 cts, relié \$1.00.

**Duquesne (M. l'abbé)** — L'ÉVANGILE MÉDITÉ et distribué pour toi. les jours de l'année, suivant la concordance des quatre évangélistes. 4 vol. in-12, \$2.00, reliés \$3.00.

**Durand (M. l'abbé A.)** — TRÉSOR LITURGIQUE, ou la messe, les vêpres et les fêtes expliquées aux fidèles. In-18, 40 cts, relié 65 cts.

**Durand (M. l'abbé Laurent)** — CANTIQUE DE L'ÂME dévote, dits de Marseille, divisés en douze livres, où l'on représente d'une manière facile les principaux mystères, de la foi, accommodés à des avis vulgaires. In-12, relié 50 cts.

**Dutripon (F. P.)** — BIBLIORUM SACRORUM CONCORDANTIÆ, vulgate editionis, ad recognitionem jussu Sixti V, Pontif. Max. bibliis adhibitam, recensitæ atque emendatæ, ac plusquam viginti quinque milibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletatæ. Octava editio accuratissime expurgata. Un magnifique volume in-4 Jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ord., \$6.00, relié \$7.50.